



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

PROTÉGER LA FORÊT CONTRE LES INCENDIES

dispositif de lutte 2016

dossier de presse





SOMMAIRE

- **La forêt sous haute surveillance** [4](#)
- **L'analyse permanente du risque incendie en région méditerranéenne** [5](#)
- **Des mesures également pour les forêts du Sud-Ouest** [6](#)
- **Mieux identifier les situations d'urgence** [7](#)
- **Les moyens nationaux d'intervention** [8](#)
- **Une flotte aérienne polyvalente** [9](#)
- **Surveiller, alerter, détecter** [10](#)
- **Savoir se protéger et protéger les autres : rappel de consignes** [11](#)
- **La nécessité d'une solidarité en Corse** [12](#)
- **Organisation d'une opération de secours feux de forêts** [13](#)
- **Bilan des incendies de forêts en France en 2015** [14](#)
- [Contacts presse](#)

LA FORÊT SOUS HAUTE SURVEILLANCE



Après la terrible saison 2003 où 73 300 ha sont partis en fumée en France, les dernières années démontrent l'efficacité des efforts entrepris par les différents acteurs avec, il est vrai, des conditions météorologiques moins extrêmes :

• 2003 : 73 300 ha	• 2010 : 10 300 ha
• 2004 : 12 500 ha	• 2011 : 9 400 ha
• 2005 : 22 400 ha	• 2012 : 8 600 ha
• 2006 : 7 850 ha	• 2013 : 3 230 ha
• 2007 : 7 600 ha	• 2014 : 7 440 ha
• 2008 : 6 000 ha	• 2015 : 11 160 ha
• 2009 : 17 000 ha	

Le dispositif de lutte assure prioritairement la protection des zones habitées et limite, de ce fait, les pertes humaines au sein de la population et les destructions causées aux biens. En 2015, quelques bâtiments seulement ont été touchés par le feu, 70 l'avaient été en 2009 et près de 200 en 2003 - une année particulièrement difficile. En outre, ces feux sont parfois meurtriers pour ceux qui sont chargés de la lutte contre les feux de forêts. Une sapeur-pompier volontaire est décédée en septembre 2015. Ces feux qui sont aussi une catastrophe écologique, affectent l'économie locale et dégradent durablement des paysages et un patrimoine inestimables.

Mobilisation préventive des secours et évaluation du risque

Aujourd'hui, la lutte contre les feux de forêts débute par la mobilisation préventive des moyens d'intervention et sur une évaluation quotidienne et précise du risque.

L'efficacité du dispositif de lutte dépend,

en grande partie, de la détection précoce des incendies et de l'engagement rapide des moyens d'intervention sur les feux. La mobilisation préventive des moyens est donc d'une extrême importance pour réduire le plus possible les délais d'action : hommes et matériels sont placés à titre préventif au plus près des zones sensibles pour réduire les délais d'intervention.

C'est en intervenant sur les feux dont la superficie est encore réduite, moins de dix minutes après leur détection, que les secours sont les plus efficaces. Cet objectif devient une priorité absolue lorsque le risque météorologique est élevé.

Ce principe s'applique aux moyens locaux (sapeurs-pompiers) et nationaux (avions bombardiers d'eau, unités de Sécurité civile, unités militaires de renfort, colonnes de renfort de sapeurs-pompiers d'autres départements). Il permet de limiter très sensiblement le nombre de grands feux : 95 % des incendies parcourent en France moins de cinq hectares, moins de 0,5 % des feux de l'été dépasse le seuil des 100 hectares.

La stratégie de la Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) s'appuie largement sur l'exploitation des données météorologiques (sécheresse et vent). Elle se fonde également sur des observations portant sur le nombre de départs de feux dans certains secteurs bien définis et de la vulnérabilité au feu de la végétation. Des efforts particuliers sont encore réalisés cette année pour mieux intégrer ces paramètres dans l'analyse

des risques. Ils devraient apporter une meilleure réponse en matière de surveillance des massifs et de lutte contre les départs d'incendies.

Parallèlement aux moyens déployés pour lutter contre les feux de forêts, des efforts de prévention permettent de réduire en amont la vulnérabilité des espaces forestiers.

Des moyens pour l'ensemble du territoire national

Le champ d'action géographique des moyens nationaux ne se limite pas aux départements de l'arc méditerranéen et de la Corse. Ils ont vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire. Si, dans le passé, le niveau du risque dans les massifs forestiers situés en dehors de la zone méditerranéenne n'a pas nécessité le déploiement de ces moyens, la situation actuelle du massif landais, affecté par la tempête Klaus de janvier 2009, conduit à appliquer, cette année encore, des mesures spécifiques.

Des moyens aériens seront ainsi détachés à Bordeaux, cet été, en fonction du niveau de risque opérationnel. ■



L'ANALYSE PERMANENTE DU RISQUE INCENDIE EN RÉGION MÉDITERRANÉENNE

L'état-major interministériel de zone Sud (EMIZ) ❶ de Valabre, près d'Aix-en-Provence, est au centre du dispositif méditerranéen feux de forêts.

La présence en été au sein de l'EMIZ Sud d'une cellule de prévisionnistes de Météo-France spécialisée feux de forêts permet la production d'une carte expertisée de danger météorologique. L'EMIZ exploite également des données sur l'état de la végétation produites par l'Office national des forêts. En fonction de ces synthèses, les moyens de lutte nationaux (moyens aériens, colonnes de renfort, UIISC...) sont déployés sur le terrain de façon préventive en renfort des moyens locaux. C'est ainsi que sont déterminés, par exemple, les circuits de guet aérien armé (GAAR) ❷ : des bombardiers d'eau surveillent les secteurs à haut risque et sont prêts à larguer dès qu'ils détectent un départ de feu.

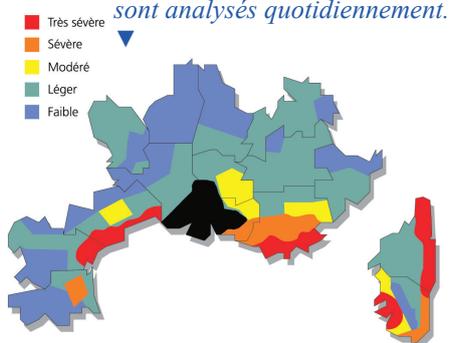
Les conditions météorologiques ont une grande influence sur la nature des feux de forêts. Le vent est, par exemple, un facteur important de propagation. La chaleur, l'hygrométrie et la sécheresse des sols influent également sur les risques.

Les conditions météo

Avec le concours de Météo-France, l'EMIZ Sud dispose d'une " cellule météo " ❸. Les prévisions générales ❹ sont affinées grâce à un important réseau de stations automatiques " feux de forêts " ❺. Elles permettent d'obtenir des mesures complémentaires : températures, vent, précipitations, humidité de l'air. Pour compléter les informations des stations fixes, notamment en cas d'intervention, les services de terrain se sont dotés de stations mobiles ❻.

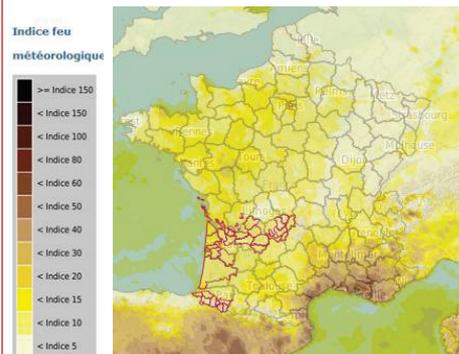
Ces éléments sont ensuite corrélés avec le résultat de tests sur la teneur hydrique des végétaux conduits par l'Office National des Forêts ❼ et permettent de fixer, pour chaque secteur, un niveau de danger.

Du risque faible au risque exceptionnel, 119 secteurs sont analysés quotidiennement.



L'indice forêt météorologique (IFM) donne une évaluation précise du danger en prenant en compte le passé climatique, notamment les réserves en eau à différentes profondeurs dans le sol [ce qui permet d'apprécier la vulnérabilité des différentes strates de végétaux], ainsi que des éléments de prévisions météorologiques. Météo-France produit une carte nationale automatique de danger exploitant cet indice toute l'année. ■

Carte nationale de l'IFM établie quotidiennement par Météo-France.



DES MESURES ÉGALEMENT POUR LES FORÊTS DU SUD-OUEST



Le Sud-Ouest pourrait être particulièrement exposé aux risques d'incendies de forêts cette année suite aux dégâts causés par la tempête Klaus du 24 janvier 2009. 600 000 ha du massif landais ont été affectés (près des deux tiers du massif). Des mesures exceptionnelles sont donc retenues pour tenir compte de cette situation.



Les techniques de lutte développées dans les départements du massif landais reposent sur la possibilité d'intervenir au sol, sans délai, en tout point des massifs forestiers. L'absence de reliefs et la présence d'un maillage fin de pistes liées à l'exploitation forestière facilitent, en temps normal, l'attaque rapide par les sapeurs-pompiers des éventuels départs de feu.

Or, les arbres tombés à terre à la suite de la tempête Klaus pénalisent encore ponctuellement la pénétration des équipes d'intervention au sein des parcelles forestières malgré les travaux engagés par les sylviculteurs aidés par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, les sapeurs-pompiers et les sapeurs-sauveteurs de la Sécurité civile, qui ont permis de dégager les pistes entravées et de remettre en état les points d'eau.

En outre les replantations effectuées pour reconstituer les parcelles impactées sont pour plusieurs années particulièrement inflammables. L'engagement de moyens nationaux aériens pourrait s'avérer davantage nécessaire en cas de risques météorologiques.

Renforcement des moyens aériens dans la zone Sud-Ouest pour l'année 2016

Compte tenu de cette situation, des moyens aériens seront prépositionnés durant la campagne feux de forêts 2016 en cas de risques opérationnels sévères dans le massif des Landes de Gascogne. L'engagement de ces moyens se fera sur ordre du COZ Sud-Ouest.

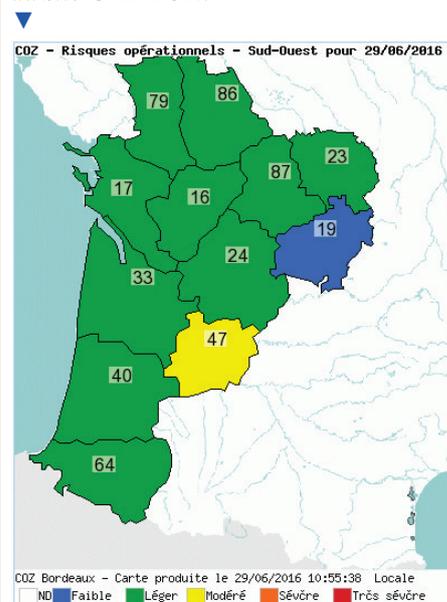
La démarche d'analyse des risques

La démarche suivie dans le Sud est également développée dans le Sud-Ouest. Une coopération quotidienne est établie entre l'EMIZ et la Direction interrégionale Sud-Ouest de Météo-France. Ce dispositif permet une analyse spatiale du danger sur la zone de défense et de produire une carte expertisée. Un prévisionniste pourra également renforcer l'EMIZ Sud-Ouest. D'importants travaux conduits durant l'année par les parties concernées ont permis de renforcer l'apport de l'outil d'analyse développé par Météo-France.

Les SDIS concernés complètent ces informations en intégrant des éléments sur l'état de la végétation, l'activité opérationnelle dans les massifs forestiers... Ce qui permet de déterminer un niveau de risque opérationnel. C'est en s'appuyant sur l'analyse de ce niveau de risque que seront prépositionnés des moyens à proximité des zones les plus

sensibles. Des mesures de surveillance seront activées et les accès aux forêts éventuellement limités. ■

Carte des risques opérationnels du site GRIFFON.





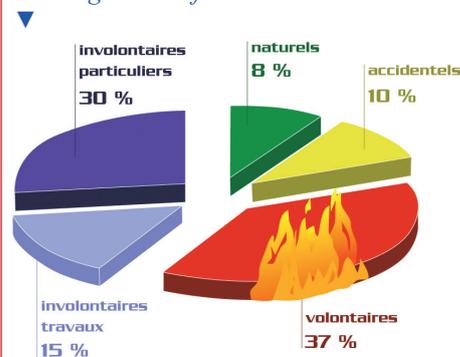
MIEUX IDENTIFIER LES SITUATIONS D'URGENCE

L'origine du tiers des feux de forêts est encore aujourd'hui inconnue. Cette proportion est en diminution régulière. Les enquêtes menées sur le terrain s'attachent à découvrir la cause tout autant que l'auteur de l'incendie.

La coopération entre magistrats, sapeurs-pompiers, forestiers, gendarmes et policiers donne des résultats très positifs (lors des dernières années, la cause des feux a été identifiée dans 2 cas sur 3), et s'amplifie chaque année. En effet, pour renforcer les ac-

tions de prévention, il faut être en mesure de différencier les causes de feu. Car les mesures de prévention ne sont pas les mêmes si le feu a pour origine une imprudence (un pétard jeté par un enfant, une activité agricole, forestière ou pastorale), s'il est lié à une infrastructure (décharge mal entretenue par une commune), ou s'il résulte d'une volonté délibérée. C'est à cette fin que des équipes pluridisciplinaires de recherche des causes de feu sont développées dans les départements méditerranéens.

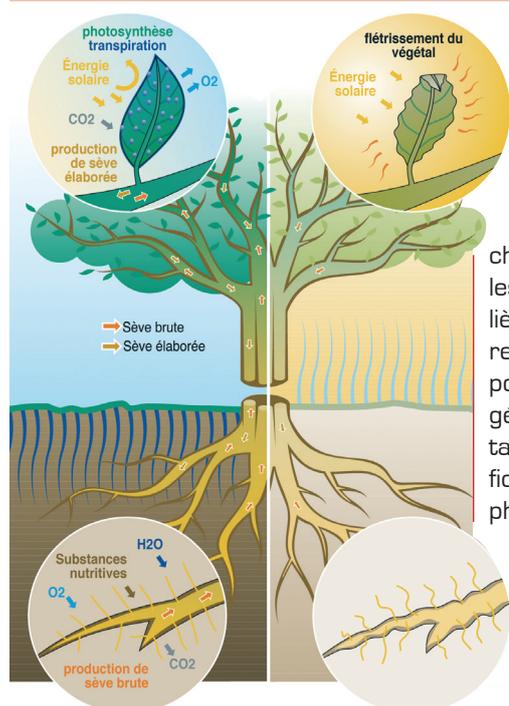
Les origines des feux.



Les causes des incendies

Les causes des feux sont diverses et ne sont pas toujours identifiables. Les statistiques disponibles sur les feux en région méditerranéenne portent sur près de 110 000 cas recensés (source : banque de données Prométhée, www.promethee.com). Auparavant, l'origine des feux n'était connue que dans 20 % des cas. Une action a été conduite afin de mieux préciser la classification des causes d'incendies de forêts permettant d'élucider près de 70 % des incendies. Les imprudences et les accidents de toutes sortes, dont certains peuvent avoir des conséquences catastrophiques, constituent une part très significative du nombre des feux : en moyenne, plus de 55 %. Elles se produisent à l'occasion d'activités de loisirs, lors de travaux d'entretien agricoles ou forestiers...

Certaines installations (dépôt d'ordures, lignes électriques...) mal protégées sont également à l'origine de feux importants. Une part non négligeable concerne les actes de malveillance, source de 37 % des incendies sur les dix dernières années.



L'analyse de la végétation

L'état de la végétation est un facteur de risque. Le nombre de départs de feu est lié en partie au degré de sécheresse des végétaux. Sur le terrain, les forestiers de l'ONF effectuent régulièrement des tests sur des échantillons représentatifs des espèces dominantes pour déterminer la teneur en eau des végétaux. L'état de la végétation est davantage influencé par la sécheresse superficielle du sol que par l'état des nappes phréatiques.

Une carte dynamique de sensibilité des végétaux sera produite par l'ONF et Météo-France. ■

Le centre opérationnel de gestion interministériel des crises (COGIC) de la Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises

Le COGIC assure la veille permanente en matière de risques et menaces en France. Il supervise à ce titre le dispositif national mis en œuvre dans le cadre de la campagne feux de forêts, assurant en permanence l'information des autorités gouvernementales et appuyant, si nécessaire, le gestionnaire de crise sur le terrain en mettant notamment à sa disposition des moyens nationaux de renfort.

Pour assurer sa mission, il est doté d'un système d'information géographique, qui lui permet de :

- suivre la cinétique des feux sur la durée de la campagne ;
- intégrer de l'imagerie en temps réel transmise à partir de différents vecteurs (satellite - grâce à la chartre satellitaire internationale...) ;
- exploiter au mieux les différents outils de prévention de danger produits par Météo-France et l'Office national des forêts.

L'objectif de ces différents développements est d'anticiper au mieux les situations donnant lieu à des demandes de renforts.

▲ La sensibilité au feu d'un végétal dépend notamment de sa teneur en eau. Celle-ci résulte du bilan entre deux mécanismes : la montée de sève et la photosynthèse d'une part, la transpiration d'autre part.

LES MOYENS NATIONAUX D'INTERVENTION

La lutte repose au premier chef sur les sapeurs-pompiers locaux. Leur action est renforcée par des moyens mis en œuvre par le ministère de l'Intérieur et coordonnée par le centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC) de la Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises et par les préfets de zone de Défense (EMIZ).

Les moyens terrestres

- 3 unités d'instruction et d'intervention de la Sécurité civile (UIISC - 690 hommes déployés sur le terrain) contribuent au dispositif d'intervention. Leurs matériels ont été modifiés afin d'accroître leur complémentarité avec les secours locaux. 2 détachements d'intervention retardant sont ainsi constitués au sein

des UIISC ainsi qu'un détachement d'intervention hélicoptéré. 2 éléments d'appui dotés de bulldozers peuvent assurer la création de pistes ou de lignes de soutien pour permettre l'intervention de troupes au sol.

- Une dizaine de colonnes zonales de sapeurs-pompiers (700 hommes formés à la lutte contre les feux de forêts) sont mobilisables, à titre prévisionnel, en fonction de la situation opérationnelle ou lors des feux plus importants.

- Les moyens mis à disposition par le ministère de la Défense, comprennent 2 hélicoptères de manœuvre et 1 hélicoptère léger (permettant l'engagement d'un détachement d'intervention hélicoptéré des UIISC), des éléments de Génie et des modules de surveillance en Corse. Ces moyens peuvent être complétés en fonction du contexte opérationnel. ■

Du retardant au sol...

Appliqué principalement par largage aérien, le retardant peut également être projeté à partir du sol par les sapeurs-sauveteurs de la Sécurité civile.

2 détachements d'intervention retardant (DIR) seront positionnés à Lézignan dans l'Aude et à Brignoles dans le Var, puis à Nîmes (Gard).

Ces unités interviennent au sol pour la défense de points sensibles. Dans un certain nombre de cas, l'utilisation par voie aérienne de produit retardant, pour diminuer l'intensité et la vitesse de propagation du feu, ne peut s'effectuer : feu de nuit, feu à proximité de bâtiments... Elles constituent alors une alternative pour une meilleure protection de la population et des intervenants. Ce détachement peut assurer la pose d'une ligne de retardant de 2 000 m de longueur sur une largeur de 12 m en 1 h 30.

Composition d'un détachement :

- 27 personnels ;
- 4 camions citerne feux de forêts (3 de 6 000 l et 1 de 14 000 l) ;
- 1 unité de fabrication et de ravitaillement (18 000 l de retardant pur et 12 000 l d'eau).

Le DIH des FORMISC

Le détachement d'intervention hélicoptéré des formations militaires de la Sécurité civile peut, grâce aux hélicoptères mis à disposition par le ministère de la défense (1 hélicoptère de reconnaissance et 2 hélicoptères de manœuvre) être engagé sur des sites inaccessibles aux moyens terrestres pour assurer le traitement de lisières actives, voire contribuer à l'évacuation de personnels. Le matériel aérotransportable permet à la trentaine d'hommes constituant le DIH de préparer des zones d'intervention et de réaliser des établissements de tuyaux de plus de 2 km. La permanence de l'alimentation en eau de ces établissements est assurée par les norias effectuées par les hélicoptères de manœuvre.



3 avions d'investigation et de coordination



Hélicoptères de secours et de commandement :
- 8 EC 145



9 Tracker



2 Dash 8



12 CL-415



2 hélicoptères de manœuvre Puma et 1 hélicoptère léger pour le DIH des FORMISC



Positionnement d'éléments des formations militaires de la Sécurité civile

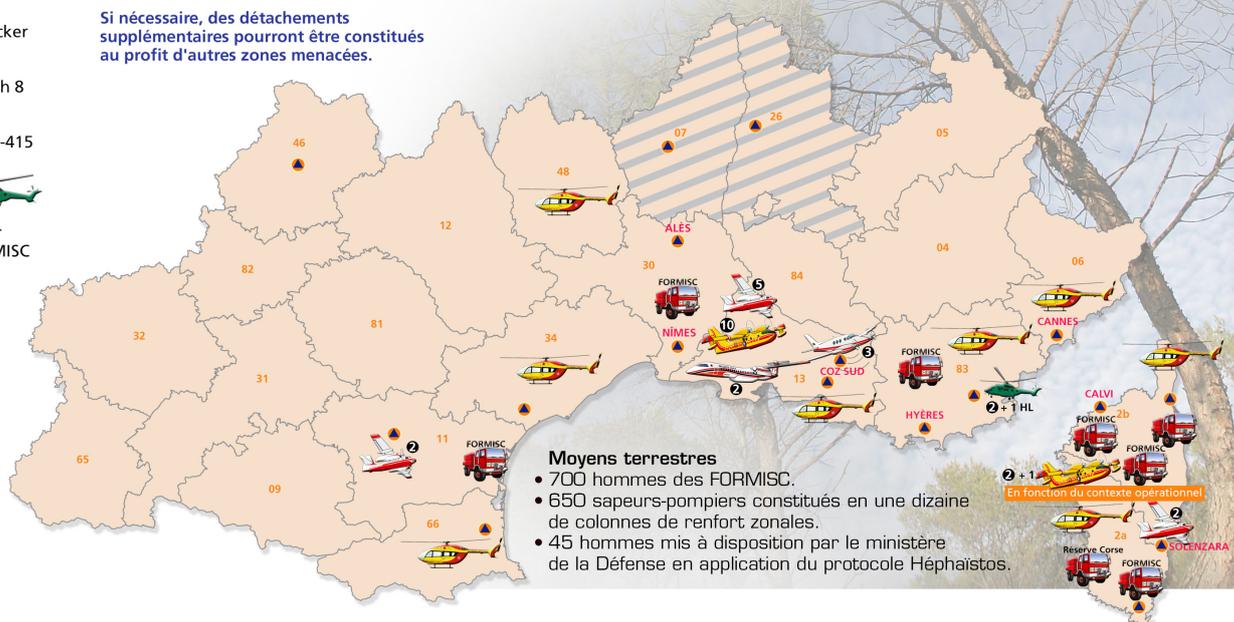
Station de ravitaillement des avions

Nombre de machines en détachement

Département 83

Zone de compétence EMIZ Sud au titre des feux de forêts (départements de la zone Sud + Ardèche et Drôme)

Si nécessaire, des détachements supplémentaires pourront être constitués au profit d'autres zones menacées.



Moyens terrestres

- 700 hommes des FORMISC.
- 650 sapeurs-pompiers constitués en une dizaine de colonnes de renfort zonales.
- 45 hommes mis à disposition par le ministère de la Défense en application du protocole Héphaïstos.

UNE FLOTTE AÉRIENNE POLYVALENTE



Depuis 1963, la Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises dispose d'une flotte d'avions bombardiers d'eau pour renforcer l'action des troupes au sol. En 2016, elle aligne 23 aéronefs bombardiers d'eau représentant une capacité totale de 121 700 litres. 3 avions de reconnaissance ont également vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire sur décision du centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC) de la Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC).

12 Canadair



Avions amphibies, leur capacité d'emport est en moyenne de 6 000 litres. Ils sont utilisés en priorité pour l'attaque directe des incendies, mais peuvent intervenir aussi dans le cadre du guet aérien. La rapidité de leurs rotations après écopage sur le plan d'eau le plus proche du lieu du sinistre reste un atout incon-

testable. Neuf appareils interviennent à partir de la base d'avions de Marignane, trois en Corse, à partir d'Ajaccio. Cette distribution peut être modifiée par le COGIC en fonction du contexte opérationnel. Des appareils peuvent alors être prépositionnés à proximité des massifs forestiers les plus sensibles.

9 Tracker



À l'inverse des Canadair, les Tracker effectuent leurs pleins au sol. Ils disposent d'une capacité d'emport moyenne de 3 300 litres et sont utilisés en priorité pour effectuer des missions de surveillance et de première intervention dites missions de guet aérien armé (GAAR). Pendant l'été, deux appareils sont prépositionnés sur chacune des bases de Carcassonne et Bastia (en complément de Marignane) pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie d'attaque rapide des feux naissants. Ponctuellement, les bases de Cannes, Nîmes, Hyères, Figari ou Cahors peuvent accueillir deux Tracker. Ces anciens avions de lutte anti sous-marin de l'US Navy, ont été trans-

formés en bombardiers d'eau et acquis par la Sécurité civile il y a plus de 30 ans. Idéalement conçue pour le guet aérien et l'attaque des feux naissants, la flotte de Tracker a été remotorisée.



2 Dash

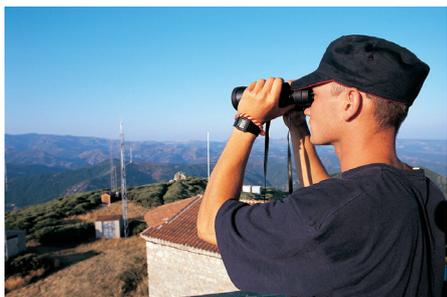


Avion de ligne à l'origine, ce biturbo-propulseur canadien a été transformé en bombardier d'eau. Le réservoir contenant l'eau ou le retardant (10 T.) étant amovible, hors période " feux de forêts ", ces deux aéronefs assurent des missions de projection de détachements pour conduire des missions de Sécurité civile (64 hommes ou 9 tonnes de matériels). Depuis 2010, ils interviennent en configuration bombardier d'eau à la Réunion. ■



SURVEILLER, ALERTER, DÉTECTER

Les avions tiennent un rôle prépondérant dans la stratégie d'attaque des feux naissants. En effet, ils sont fréquemment les premiers sur les lieux de l'incendie, grâce au dispositif de surveillance appelé guet aérien armé. Il appartient alors aux moyens terrestres d'exploiter leurs largages et d'achever l'extinction. Dans les autres cas, les moyens aériens appuient l'action des équipes au sol. Sans leur concours, l'objectif d'intervenir en période de risques sur les départs de feux avec un délai inférieur à dix minutes ne pourrait pas être atteint dans les secteurs difficiles d'accès.



Un dispositif de vigies est mis en place dès que le risque s'intensifie.

Au début de l'été, une partie des moyens aériens est positionnée sur différentes bases (Ajaccio, Solenzara, Carcassonne). Au terme d'une analyse du risque feux de forêts, l'EMIZ Sud déclenche des missions de guet aérien armé afin de couvrir les secteurs à risques. La flotte d'avions bombardiers d'eau est présente dans la zone méditerranéenne, la plus sensible aux incendies de forêts, mais peut égale-

ment être repositionnée dans le massif landais pour tenir compte de l'accroissement du danger résultant des dégâts causés par la tempête Klaus. Cette localisation peut être modifiée en raison de la vocation nationale des avions bombardiers d'eau lorsque les risques augmentent dans une autre région. Sur les 800 incendies recensés en moyenne chaque été dans le Sud de la France, 190 sont attaqués par des moyens aériens. Parmi les missions de la flotte d'avions bombardiers d'eau, celle consacrée au guet aérien armé représente une part importante de son activité. Au cours des dix derniers étés, en moyenne 1 000 heures de vol ont été consacrées à ces missions de surveillance. Elles représentent 45 % du potentiel horaire utilisé en opérations. Le GAAR ne constitue donc pas une mesure exceptionnelle.

Cependant certains incendies peuvent échapper à l'attaque initiale. L'intervention massive est alors la seule réponse. Elle doit être surdimensionnée lorsque les risques de propagation sont les plus grands. Il n'est pas exceptionnel de voir intervenir sur un incendie de quelques hectares une dizaine d'avions bombardiers d'eau afin de stopper sa dynamique de développement. Lors des feux les plus importants, les moyens aériens sont utilisés pour protéger en priorité les points sensibles (habitations, campings...) et les équipes d'intervention. Les largages des avions cassent aussi la propagation de l'incendie en exploitant les caractéristiques du terrain qui ralentissent naturellement le feu (vignes, zones débroussaillées, carrières,...). Quelle que soit l'ampleur du sinistre, le traitement d'un départ d'incendie simultané revêt un caractère prioritaire. Il est essentiel d'éviter qu'un nouvel incendie important ne s'ajoute à celui en cours. ■

La flotte du groupement des moyens aériens de la Sécurité civile.

3 BEECHCRAFT 200

8 à 10 passagers
Vitesse maximale : 420 km/h



12 CANADAIR CL 415

Capacité : 6 000 l
Vitesse maximale : 340 km/h



2 DASH 8

Capacité : 10 000 l
Vitesse de transit : 660 km/h
Passagers transportés : 64



9 TRACKER

Capacité : 3 300 l
Vitesse maximale : 320 km/h

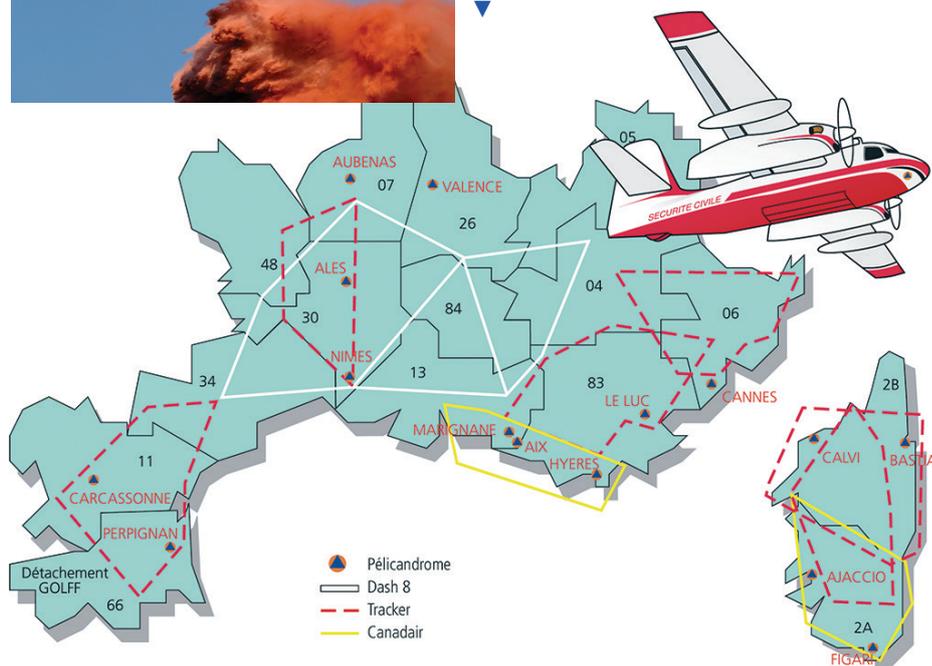


35 EC145 dont

8 EC145 dans les départements méditerranéens,
3 EC145 en zone Sud-Ouest
Capacité : 1 pilote + 9 passagers
Vitesse maximale : 240 km/h



Des circuits de guet aérien armé peuvent être activés en période de risques au départ de Bordeaux.



SAVOIR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES : RAPPEL DE CONSIGNES



En prévention :

- ne fumez pas en forêt, dans les bois, ni à proximité.

Article L 322-1 du code forestier ;



- n'allumez pas de feu, même si vous pensez avoir pris toutes les précautions.

- ne jetez jamais les mégots par la fenêtre de votre voiture.

- respectez les interdictions d'accès dans certains massifs boisés en période de risques.



- si vous êtes témoin d'un début d'incendie, prévenez de toutes façons le 18 (112, numéro européen) et essayez de localiser le feu avec précision.



Essayez de l'éteindre avec de la terre, du sable ou de l'eau.

Si vous habitez en forêt :



- tous les abords des constructions situées dans ou à proximité des forêts (200 m) doivent être débroussaillés sur une distance de 50m, sans tenir compte des limites de la propriété (extension

« En gardant votre sang froid, en prenant les mesures adaptées à votre sécurité et à celle des autres, vous devenez acteur de la Sécurité civile ».

possible à 100 m par arrêté municipal). Le débroussaillage est obligatoire et à la charge du propriétaire. Les voies d'accès privées doivent par ailleurs être débroussaillées de part et d'autre sur une largeur de 10m (article L321 du code forestier). Évacuez ces déchets. Secs, ils deviennent des combustibles dangereux.



- pas de gouttière ou de descente en matière plastique.

- équipez votre conduit de cheminée d'un grillage pour éviter l'entrée des braises.



- ne stockez pas vos réserves de combustibles (bois, fuel, butane) accolées à la maison.

- le cas échéant, rendez votre piscine accessible aux sapeurs-pompiers et prévoyez une motopompe à moteur thermique.



- ne plantez pas de végétaux près des ouvertures et si la maison est ombragée par un grand arbre, élaguez-le. Évitez chêne Kermès, cyprès, mimosa, eucalyptus qui sont très inflammables, ainsi que les végétaux épineux et conifères. Ne laissez aucune branche à moins de 3 mètres de la façade.

- n'opérez aucun brûlage dans la période d'interdiction en général entre avril et septembre et de toutes façons jamais en cas de vent. Contactez votre mairie pour connaître les autres mesures éventuelles en cours.

En cas d'incendie déclaré

Dans votre maison (le meilleur abri) :

- arrosez les abords de votre maison ainsi que les façades et rentrez au moins un tuyau d'arrosage qui servira après l'incendie.



- fermez volets, trappe de tirage de la cheminée, fenêtres, bouches d'aération et de ventilation et placez en bas des portes des serpilières mouillées.



- habillez-vous avec du coton et mettez un linge humide sur le nez pour vous protéger des fumées.

- garez les voitures, vitres fermées, contre les façades opposées à la direction du feu.

- laissez votre portail ouvert pour les secours.

- n'évacuez que sur décision des sapeurs-pompiers ou des forces de l'ordre.

En voiture :



À pied :

- recherchez un écran de protection (rocher, mur...) et placez un linge humide sur votre visage. ■



LA NÉCESSITÉ D'UNE SOLIDARITÉ EN CORSE

Plus encore que les autres régions méditerranéennes, la Corse est soumise à un risque d'incendie de forêts important, 80 % de la surface de l'île étant recouverte de maquis et de forêts.

Sur les dix dernières années, la surface moyenne brûlée dans l'île est de 1 490 hectares pour 620 départs de feux, représentant 29 % de l'ensemble des superficies touchées dans les départements méditerranéens et 36 % des départs de feux.

Cependant en 2015 les surfaces touchées sont en diminution puisqu'au total 880 hectares ont été parcourus par 550 feux, dont plus de 1 600 ha durant l'automne.

Des conditions difficiles

Plusieurs facteurs favorisent les départs et la propagation des feux de forêts en Corse :

- des conditions climatiques propices à l'éclosion et à la propagation des incendies ;
- l'importance des espaces naturels à protéger (675 000 ha, soit 80 % de la surface de l'île) ;
- des difficultés d'accessibilité liées au relief ;
- le nombre des mises à feu liées le plus souvent à des actes volontaires qui reste élevé malgré leur réduction observée lors des derniers étés.

Un dispositif de renfort national

La stratégie retenue localement dans les deux départements s'appuie avant tout sur un dispositif préventif. Elle s'articule autour d'un pré-positionnement sur le terrain de moyens de surveillance et de lutte, proportionnellement au niveau de risque météorologique. Elle se compose d'une interaction de différents services publics, de structures associatives et des réserves communales de Sécurité civile (ou comités communaux feux de forêts) qui participent à cet effort de prévention, de surveillance et de lutte.

Pour tenir compte de ces difficultés et du niveau de risques encourus, le minis-

tère de l'Intérieur met en place, comme chaque année, au titre de la solidarité nationale, des renforts importants de la Sécurité civile dans l'île, afin de soutenir les moyens locaux (voir encadré). Une réserve de 16 camions citernes feux de forêts et de leurs véhicules de soutien (équivalent à 4 groupes d'intervention feux de forêts) a été constituée en 2006 et complétée en 2010 grâce à un investissement exceptionnel de l'État de 3,1 M€, en application d'un dispositif conventionnel conclu par les préfets et présidents des conseils d'administration des SDIS corses.

Une mobilisation civique contre les mises à feu volontaires

Le retour d'expérience de ces dernières années montre que l'action des moyens de lutte peut être pénalisée par le nombre élevé des départs de feu simultanés, qui ne permet pas d'appliquer la stratégie de mobilisation préventive et d'attaque rapide des feux naissants. Un nombre réduit de départs de feu est un préalable à la politique de protection de la forêt contre l'incendie en Corse.



Cette évolution passe par une prise de conscience de la population, et ne peut reposer sur les seuls services chargés de la lutte. Elle implique donc une mobilisation de tous : population locale, touristes, mais aussi élus, services de police et de gendarmerie, forestiers sous l'impulsion du corps préfectoral et des parquets. Des premiers résultats ont été obtenus qu'il convient de consolider.

Pour lutter contre les pratiques incendiaires, parfois à l'origine d'incendies dramatiques, les services de police et de gendarmerie seront particulièrement mobilisés cet été à la recherche et à l'interpellation de leurs auteurs. ■



Renforts basés à Ajaccio et coordonnés par le centre de coordination avancé de la Sécurité civile (CCASC)

en matériels :

- 2 avions bombardiers d'eau Canadair CL 415 mis en place à Ajaccio sont prépositionnés, au début de l'été. Un 3^{ème} est mis en place en fonction de l'évolution opérationnelle ;
- 2 avions bombardiers d'eau Tracker mis en place à Solenzara ;
- 2 hélicoptères de secours et de commandement localisés à Ajaccio et à Bastia ;
- 12 CCF, 4 CCI, 4 VLTT, 1 véhicule logistique, 1 véhicule PC constituant la réserve corse ;
- 32 engins de lutte des formations militaires de la Sécurité civile.

en hommes :

- 8 sections d'intervention feux de forêts et 2 détachements d'intervention spécialisés des formations militaires de la Sécurité civile (460 hommes). Associés au quadrillage préventif du terrain assuré par les moyens locaux, ils interviendront en renfort sur les feux déclarés ;
- 2 modules adaptés de surveillance militaires (20 hommes).

Ce dispositif peut-être renforcé en fonction du contexte opérationnel.

ORGANISATION D'UNE OPÉRATION DE SECOURS FEUX DE FORÊTS

Noria de Canadair, troupes au sol, colonnes de renfort... Lorsqu'un feu de forêt n'est pas maîtrisé dans sa phase initiale et qu'il prend de l'ampleur, d'importants moyens aériens et terrestres, nationaux et départementaux sont engagés. Sur le terrain, pour que la lutte soit efficace, l'ensemble de ces moyens doit être coordonné sous l'autorité d'un commandement unique.

❶ Le commandant des opérations de secours (COS) :

officier de sapeurs-pompiers placé sous l'autorité du directeur des opérations de secours (DOS), autorité de police (maire ou préfet), il commande l'ensemble du dispositif. Pour chaque secteur du feu (pointe, flancs gauche et droit), il fixe les objectifs prioritaires et décide de la tactique de lutte à adopter. Pour améliorer l'emploi des moyens aériens, il est assisté d'un «officier aéro». Le COS se déplace régulièrement sur le terrain et adapte éventuellement la disposition des moyens en fonction de l'évolution de la situation.

❷ PC mobile :

installé à proximité du sinistre, il est le centre nerveux du dispositif. Relié par radio au centre opérationnel départe-

mental d'incendie et de secours (CODIS) et à l'ensemble des groupes d'attaque présents sur le terrain, il centralise toutes les informations : disposition des moyens de lutte, position des foyers actifs et du front des flammes, localisation des points «sensibles» (habitations, camping...).

❸ Hélicoptère de commandement :

en vol stationnaire au-dessus du théâtre d'opérations, il permet au COS d'avoir une vision globale du sinistre. Il est également utilisé par l'officier aéro qui détermine et «marque» les objectifs que les avions bombardiers d'eau doivent atteindre.

❹ Avion d'investigation ou de coordination :

En situation d'investigation, Il évalue les



besoins, renseigne l'EMIZ de Valabre et permet ainsi les arbitrages entre les différents incendies.

En mission de coordination, il tourne au-dessus du feu à 500 mètres d'altitude. Véritable «tour de contrôle volante», il gère en temps réel le trafic aérien grâce à la présence d'un pilote coordonnateur. Son rôle: assurer la sécurité des différents avions présents sur les lieux. Il indique aux pilotes de bombardiers d'eau les obstacles, l'itinéraire et les manœuvres d'approche pour effectuer leurs largages... ■



BILAN DES INCENDIES DE FORÊTS EN FRANCE EN 2015

En 2015, 11 160 ha ont été touchés par le feu en France (ce qui est conforme à la moyenne décennale) :

- 3 050 ha dans les départements méditerranéens (la moyenne décennale s'établit à 6 530 ha¹), dont 1 960 ha durant l'été (pour 940 incendies). La surface touchée par le feu durant l'été représente moins de la moitié de la moyenne établie sur les 10 derniers étés ;
- 5 700 ha dans le Sud-Ouest (moyenne 3 100 ha), dont 1 575 ha dans le massif landais (contre 1 000 ha en moyenne), et 3 300 ha dans la chaîne pyrénéenne ;
- 2 400 ha dans les autres départements métropolitains.

Cette répartition est atypique, puisque moins de 30 % des surfaces parcourues par le feu en France sont localisées en 2015 dans les départements méditerranéens contre 65 % en moyenne lors des dix dernières années. La proportion des surfaces touchées en dehors de la période estivale est également anormalement élevée (plus de 50 %).



Le danger feux de forêts en 2015

Ces résultats doivent être analysés en tenant compte des conditions météorologiques rencontrées en 2015 : l'année a été plus chaude et plus sèche que la normale, en particulier durant le printemps et la première moitié de l'été marqués sur tout le pays des températures élevées et une pluviométrie très déficitaire.

Aussi, c'est une large partie du territoire métropolitain qui a été confrontée simultanément à un danger d'incendie élevé.

Ce contexte s'est progressivement amélioré à compter du début du mois d'août grâce à plusieurs passages pluvieux qui ont permis d'atténuer progressivement le niveau de danger sur la quasi-totalité des régions sensibles.

Mais la fin de l'automne et le début de l'hiver ont à nouveau été marqués par un déficit pluviométrique et des températures inhabituellement élevées pour la saison qui ont entraîné une recrudescence du danger d'incendie.

L'activité feux de forêts

Ce contexte météorologique s'est traduit sur le plan opérationnel par une activité soutenue hors zone Sud. Indépendamment de nombreux feux de chaume, plusieurs incendies importants se sont développés notamment :

- dans la Sarthe (le 10/07), à Mulsanne une centaine d'ha de broussailles et de pins touchés ;
- dans l'Ain (le 16/07), à Saint-Maurice de Gourdans 370 ha de broussailles et d'herbes touchés, des habitations menacées ;
- dans la Loire (le 17/07), à Châteauneuf, une centaine d'ha touchée ;



- en Côte d'Or (les 20 et 21/07) à Marsannay-la-Côte avec, 105 ha touchés ;
- en Gironde (du 24 au 27/07), 570 ha brûlés à Saint-Jean-d'Ilac où des lotissements ont été évacués. C'est le feu le plus important qui se soit développé en France en 2015 ;
- dans le Rhône (6 et 7 août) - une centaine d'hectares et une habitation touchés à Beaujeu.

¹ Avant que ne soit mise en application la stratégie d'attaque des feux naissants à la fin des années 80, cette moyenne s'établissait à 34 000 ha



BILAN DES INCENDIES DE FORÊTS EN FRANCE EN 2015

En fin d'année, d'importants incendies d'espaces naturels liés à la pratique des écobuages se sont développés dans la chaîne pyrénéenne, dans des zones le plus souvent inaccessibles et sans enjeux. 2 400 ha de broussailles ont été touchés à l'occasion de cet épisode.

En zone Sud, le nombre de feux de plus de 100 ha (4) est réduit. Ils se sont développés à partir de la fin du mois de juillet à :

- Saint-Vallier, dans les Alpes-Maritimes, le 29/07 - 195 ha touchés ;
- Véro, en Corse-du-Sud, une centaine d'hectares touchée le 30/08 ;
- Menton, dans les Alpes-Maritimes, le 9/09, 130 ha ont été touchés ;
- Cerbères, dans les Pyrénées-Orientales, le 17/09 où 130 ha ont été parcourus, de nuit, par un incendie. Lors des opérations de lutte nocturne contre ce feu une sapeur-pompier volontaire du SDIS 66 est décédée.

Les moyens de lutte mis en œuvre

En raison du contexte météorologique, l'activité des renforts nationaux déployés pour soutenir les sapeurs-pompiers a été plus marquée que lors des dernières années.

Les avions bombardiers d'eau de la Sé-

curité civile : ils sont intervenus à 261 reprises contre 198 en moyenne lors des 10 derniers étés.

L'engagement des moyens aériens a été particulièrement notable hors de la zone méditerranéenne, puisque 56 interventions ont eu lieu dans les zones Sud-Ouest (46), Sud-Est (9), Ouest (1), contre 16 en moyenne.

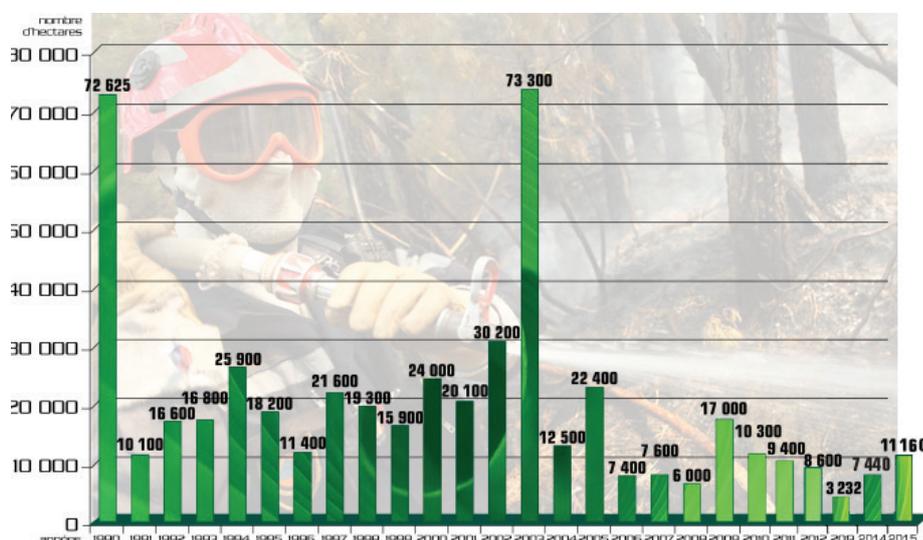
Conformément au dispositif prévu en 2013 (prépositionnement de moyens aériens à Bordeaux lorsque des départements du massif landais sont classés en risques opérationnels sévères), des avions bombardiers d'eau ont été mis en place à Bordeaux à 34 reprises.

Au total, les moyens aériens ont effectué cette année près de 2 000 heures de vol en intervention sur feu et 900 heures de vol à l'occasion de missions de guet aérien armé, lors de situation de risques

très sévères (à l'occasion desquelles 90 feux ont été traités).

Les formations militaires de la Sécurité civile qui ont mobilisé quotidiennement 555 militaires durant l'été ont été engagées à 150 reprises sur feu et ont effectué près de 600 missions de quadrillage du terrain en Corse.

Les opérations de renfort feux de forêts ont été limitées en zone Sud (une seule opération significative y a été conduite au profit de la Corse-du-Sud mobilisant une soixantaine d'hommes du 31 août au 4 septembre).



BILAN DES INCENDIES DE FORÊTS EN FRANCE EN 2015



Les feux de forêts à La Réunion

La DGSCGC a également mobilisé des moyens de renfort au profit de La Réunion. Après avoir envoyé des renforts aériens et terrestres dans ce département à l'occasion d'importants incendies en 2010 et 2011, elle a prépositionné en 2015, comme elle l'avait fait depuis 2012 un avion bombardier d'eau Dash pendant la période sensible. Les superficies touchées pendant la période sensible à La Réunion ont été limitées, puisqu'au total une centaine d'ha de végétations diverses ont été brûlées contre 300 ha en moyenne lors des 3 dernières années. ■







Adresse postale :
ministère de l'Intérieur/DGSCGC
Place Beauvau 75800 Paris Cedex 8

Contacts presse

• Michaël Bernier
☎ 01 72 71 66 18 / 06 62 99 14 32
michael.bernier@interieur.gouv.fr

• Pierre Henry Brandet
☎ 01 40 07 26 78
unitemedias-dicom@interieur.gouv.fr

www.interieur.gouv.fr

